



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mét : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 7 décembre 2017

Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Pecqueuse

La commune de Pecqueuse présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier finalisé de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU communal. Le projet prévoit la création d'un secteur N* d'une emprise de 3 ha, destiné à l'accueil de la future station d'épuration communale de type phytoépuration, ainsi que le retour en zone agricole de deux secteurs UL qui n'ont pas été retenus pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

À l'unanimité, la CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur le dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
(L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

La CDPENAF émet un **avis favorable** sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU présenté, avec les observations suivantes :

La commission souhaite, dans la mesure du possible, la conservation d'un maximum de zone agricole située à l'ouest du projet, notamment s'il existe une possibilité technique d'optimiser l'espace, en diminuant l'emprise au sol totale de la station d'épuration et des compensations écologiques associées.

À Évry, le 04 JAN. 2018
Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>